

# La grève

Le plus ancien conflit entre employeur et travailleurs dont l'histoire ait gardé la trace a eu lieu en Égypte en l'an 29 du règne de Ramsès III (soit au milieu du XII<sup>e</sup> siècle av. J.-C.), à Deir el-Médineh. Les ouvriers chargés de la décoration des monuments de la Vallée des Rois protestaient contre le retard de ravitaillement. De tout temps des opprimés se sont révoltés face à leurs oppresseurs pour de meilleures conditions de vie. Il en a été ainsi de l'époque romaine, avec les révoltes d'esclaves comme celle dirigée par Spartacus à la révolte des croquants en passant par les grandes jacqueries du Moyen Âge.

Mais la grève sous sa forme moderne apparaîtra au XIX<sup>e</sup> siècle à la suite, de la transformation économique produite par l'arrivée de la machine à vapeur et la mécanisation des manufactures.

Ce début de l'ère préindustrielle allait fournir des machines agricoles, certes à traction animale, mais suffisamment mécanisée pour décupler le travail effectué par les ouvriers agricoles. L'exemple type est la faucheuse javeuse qui pouvait remplacer 25 hommes. Cette mécanisation agricole eue pour effet un premier exode rural. En effet la demande travail se raréfiant dans les campagnes jointe à l'espérance de trouver de meilleures conditions de vie dans les centres urbains poussait un nombre toujours croissant de campagnards vers les villes et le monde ouvrier. Mais cette espérance s'estompa bien vite : les salaires n'étaient pas à la hauteur, les accidents du travail fréquents, les droits inexistantes et les journées de travail très longues... Très vite des revendications prirent naissance : salaire, temps et conditions de travail. Conscient de leur exploitation et de leurs intérêts communs, la question faire aboutir ces revendications se posa. Le regroupement de nombreux salariés dans un même lieu laissa vite apparaître qu'ensemble ils pouvaient être



forts et qu'il fallait rechercher une forme d'organisation efficace. Le mouvement fut incité par les ouvriers qualifiés qui prirent conscience que la lutte corporatiste avait ses limites et, que pour faire aboutir les revendications, il n'y avait pas d'autres solutions que de lutter tous ensemble. De ce fait, ils furent l'élément fédérateur de l'ensemble des salariés, qualifiés et non qualifiés. Tout ceci dans un contexte d'absence de liberté politique et du droit de grève, et de répression patronale.

Au cours de la première moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, l'État réprimait les grèves et emprisonnait souvent les grévistes. À partir de 1864, la grève est progressivement légalisée, mais

reste interdite aux fonctionnaires, puis interdite par l'État français et l'occupant Nazi. Mais, à la Libération, la Constitution de 1946 autorise la grève, y compris pour les fonctionnaires, « dans le cadre des lois qui la réglementent », d'où l'obligation du préavis de grève. Ce fut une des grandes conquêtes issues du Gouvernement Provisoire qui mettait en place le Programme National de la Résistance.

Ainsi, la grève est une action collective, exercée individuellement, consistant en une cessation concertée du travail par les salarié(e)s d'une entreprise, d'un secteur économique, d'une catégorie professionnelle ou par extension de tout autre personne productive, souvent à l'initiative de syndicats. Cette action vise à appuyer les revendications des salariés en faisant pression sur l'employeur (chef d'entreprise ou patron), par la perte de production que la cessation de travail entraîne. Il s'agit d'une épreuve de force : le gréviste n'est pas rémunéré alors que l'entreprise ne produit plus et perd de l'argent.

Le statut juridique des actions de grève est variable selon les pays, de l'interdiction pure et simple (en particulier dans les dictatures), à l'encadrement réglementaire ou législatif. Dans les pays où la grève est légale, elle est en général interdite à certaines professions comme les militaires, les pompiers professionnels ou encore les policiers.

Le mot français « grève » tire son nom de la place de Grève à Paris. Cette place, située en bord de Seine, devant l'Hôtel de ville, était un des principaux points d'accostage des bateaux, car bordée d'une plage de sable. Les hommes sans emploi y trouvaient une embauche facile pour les chargements et déchargements.

La grève implique en premier lieu l'arrêt du travail. Elle peut par ailleurs se concrétiser par le blocage de l'outil de travail, par des mesures destinées à gagner l'opinion publique (salariés d'EDF qui reconnectent les déconnectés ou basculent les compteurs en tarif de nuit, salariés de France Télécom qui permettent des appels gratuits...), par des manifestations, et dans certains cas par des actions illégales comme le chantage environnemental ou la séquestration de membres de la direction. La grève ne prend pas nécessairement une tournure aussi spectaculaire ; il peut s'agir tout simplement d'un arrêt de travail de quelques heures, par exemple pour faire remonter à la direction un conflit avec l'encadrement.

En France, les grandes grèves « ont généré la production de droits nouveaux » qualifiés de « conquêtes » ou d'« avancées » sociales : la grève générale de juin 1936 permit l'obtention des congés payés, ainsi que la reconnaissance des conventions collectives et des délégués du personnel.

La réduction du temps de travail a été une lutte importante du mouvement ouvrier depuis le XIXe siècle. La création, en 1889, du 1<sup>er</sup> mai comme journée annuelle de grève avait pour but la réduction de la journée de travail à 8 heures.

La grève peut aussi être un outil pour défendre la démocratie : grève du 12 février 1934 contre le fascisme, grèves pendant l'occupation, grèves en 1961 contre les militaires putschistes, etc. La grève n'est alors « plus simplement l'un des produits de la démocratie moderne ; elle est aussi garante de la démocratie politique ».

Les grèves sont, avec les manifestations et les pétitions, un des moyens privilégiés par les Syndicats français et les salariés pour défendre les acquis sociaux tels que le système de retraite, la sécurité sociale ou l'école publique, ainsi que pour obtenir des hausses des salaires et des améliorations des conditions de travail.

Parallèlement, des grèves de non salariés se sont développées au cours des dernières décennies : médecins, routiers, buralistes, chauffeurs de taxis... Ces actions diffèrent des grèves classiques dans la mesure où les professions libérales ou les artisans sont leurs propres employeurs. Le conflit les oppose dans ce cas au législateur. Il existe également le phénomène des grèves étudiantes, mobilisations collectives au cours desquelles les étudiants cessent d'aller en cours (comme les autres grèves, ces mouvements s'accompagnent parfois de la mise en place de piquets de grève). Il ne s'agit pas de grève au sens traditionnel ni au sens juridique du terme puisque étudier n'est pas une activité salariée ni productrice. Il s'agit dans ce cas de s'opposer à des plans de restructuration ou à des conditions d'enseignement dégradées.

Avec l'installation d'un chômage de masse, les grèves ont diminué dans le secteur privé. Par ailleurs, plus l'entreprise est petite, plus les grèves sont rares. La grève en France est majoritairement le fait de la Fonction publique. En 1989 près de 70 % des jours de grève recensés l'étaient dans la Fonction publique. Cela s'explique par le fait que dans le privé la répression de l'activité syndicale par patronat est courante. Force est de constater que, face à ces atteintes à la liberté syndicale, l'État reste particulièrement absent pour faire respecter le droit.

Bien souvent, nous n'avons pas d'autre choix, pour préserver nos acquis et nos conditions de travail et de vie, voir de les améliorer, que le chemin de la lutte unitaire. La grève reste l'ultime recours des salariés. Elle n'est jamais faite de gaité de cœur. C'est toujours un moment particulier fait d'espérance et d'angoisse. Généralement, lors de mouvements sociaux importants, avec des grèves annoncées à l'avance, les grands médias mettent en œuvre une entreprise de désinformation dans le but de briser le moral des salariés en lutte et de monter l'opinion publique contre eux. Dans le domaine social rien n'a jamais été donné, tout (ou presque) a été acquis par la lutte. Seule la lutte a permis d'améliorer la situation des travailleurs. Pire, si nous levons la garde nos acquis sociaux sont remis en question par les employeurs.



*Manifestation antifasciste, Paris février 1934*